Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20261027-D2026_049-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2026

Date de la convocation	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**21/10/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**10**
		Nombre de votants	**11**

L'an deux mil vingt-six, le 27 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mme Christiane LE MENER.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-François THOMAS a donné procuration à Mme Zofia Pinson
Absents :
Secrétaire de séance : Mme Anne LE GALL
Secrétaire de séance adjointe : Mme Héléna MORVAN

Délibération n° D2026_049

Avis sur demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SAS PE de LANN DU - Projet de parc éolien de Lann Du – Commune de MAGOAR

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2026 , une enquête publique se déroule du mardi 6 octobre 2026 à 14h00 au mercredi 4 novembre 2026 inclus à 18h00.

L'enquête publique porte sur la demande présentée par la SAS PE de LANN DU, siège social - 188 rue Maurice Béjart - 34080 MONTPELLIER, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 150 mètres - puissance maximale unitaire de 3,8 MW) et 1 poste de livraison, sur la commune de Magoar.

Dès l'ouverture de l'enquête, la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire est soumise à l'avis des conseils municipaux des communes de Magoar, Bourbriac, Plésidy, Kerpert, Kérien, Lanrivain, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Canihuel, Saint-Nicolas-Du-Pelem, Peumerit-Quintin, Maël Pestivien et au conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA).

Dès l'ouverture de l'enquête publique, la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire sera soumise à l'avis des conseils municipaux des communes voisines et du conseil communautaire de la CCKB.

Un avis devra être exprimée au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20261027-D2026_049-DE

Le Conseil Municipal,
avec 5 voix « Pour », trois voix « Contre », 2 bulletins blancs et une abstention,

DONNE UN AVIS FAVORABLE A LA MAJORITE au projet éolien Projet de parc éolien de Lann Du sur la commune de MAGOAR.

La secrétaire de séance,

Anne LE GALL

Le Maire,

Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN
R.F.
(Côtes d'Armor)